ROZOY FLASH n° 165

Bulletin d'informations communales – **28 décembre 2018**

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2018

La séance du Conseil Municipal du 13 décembre, présidée par José FLUCHER, Maire, débute à 20h30, salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : Nicolas FRICOTEAUX – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Roger POTET – Lucienne BEKALAREK – Martine MAINGAINT – Dominique LECLERCQ – Xavier BOULANDE – Christelle BERNAILLE.

Absents excusés :
Jean-René DURTETTE – pouvoir à Marie-Agnès MARCHAND
Patricia CARAQUIN – pouvoir à Lucienne BEKALAREK
Olivier THOUANT
Adeline MOINEUSE

Secrétaire de séance :
Marie-Agnès MARCHAND

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Classement voirie parking « Digue »,
- Demande de subvention C.D.D.L. (Contrat Départemental de Développement Local),
- Demande de subventions A.P.V. (Aisne Partenariat Voirie),
- Indemnité du receveur,
- Rapport d'activités 2017 C.C.P.T. (Communauté de Communes des Portes de la Thiérache),
- Vote de crédits,
- Questions diverses.

DELIBERATIONS

Après avoir adopté le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

CLASSEMENT VOIRIE PARKING « DIGUE »

Pour avoir la possibilité de prétendre à des subventions pour la réfection du parking « Digue », il est nécessaire que cette parcelle – actuellement intégrée au domaine privé de la commune – soit classée en voirie communale.
Celle-ci devra donc en premier lieu être intégrée dans le domaine public pour ensuite pouvoir être classée en voirie communale.
Le Conseil Municipal accepte d'intégrer dans le domaine public et dans la voirie communale la parcelle communale ZV n° 134 lieudit « La Cour des Près » d'une superficie de 2 500 m² (parking « Digue »).

DEMANDE DE SUBVENTION C.D.D.L.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite du Département, pour l'aménagement d'une salle de convivialité (1ère phase), 273 rue Charles de Gaulle, dont la dépense s'élève à 134 393.00 € HT (161 271.60 € TTC), une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local (C.D.D.L.), au meilleur taux possible.
Le montant résiduel, après subvention, sera pris en charge par le budget communal ainsi que la TVA.

DEMANDE DE SUBVENTIONS A.P.V.

Le Conseil Municipal sollicite du Département des subventions au titre du dispositif A.P.V. (Aisne Partenariat Voirie) pour différents travaux de voirie dans la commune et s'engage à affecter les crédits correspondants pour les opérations retenues au budget 2019.

INDEMNITE DU RECEVEUR

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16 Décembre 1983 fixe les conditions d'attributions de l'indemnité de Conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.
Le Conseil Municipal, considérant les services rendus par Monsieur MARTIN Charles, Receveur Municipal, en sa qualité de conseiller économique et financier de la Commune, décide de lui allouer, l'indemnité de Conseil fixée au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

RAPPORT D'ACTIVITES 2017 C.C.P.T.

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache (C.C.P.T.). Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, prend acte de la communication par M. le Maire de ce rapport qui est disponible en mairie.

VOTE DE CREDIT

Le Conseil Municipal vote les crédits suivants :

Dépenses de Fonctionnement :

C/6218 : + 200.00 €
C/022 : - 200.00 €

Dépenses d'Investissement :

C/2152.23 : + 900.00 €
C/2313.70 : + 1 000.00 €
C/2138.71 : - 1 900.00 €
C/21571.72 : + 6 250.00 €
C/2118.73 : - 9 251.00 €
C/2315.12 : + 3 000.00 €
C/1641 : + 1.00 €

Ce vote de crédit n'a aucune incidence sur l'équilibre global du budget.

Aucune question diverse n'est évoquée et M. le Maire propose un tour de table :

Lucienne BEKALAREK informe que Michel LAROCHE, à titre bénévole, a rejoint la délégation du département de l'Aisne du Souvenir Français (association créée en 1887 qui garde le souvenir des soldats morts pour la France par l'entretien de tombes et de monuments commémoratifs).

La séance du conseil municipal est clôturée à 22h50.

Informations générales

APPEL AUX DONS

Nous renouvelons notre appel : si vous avez trop de vivaces dans vos jardins ou massifs, l'équipe de la commission Propreté-Embellissement serait heureuse d'en profiter pour fleurir la commune.

Merci à l'avance de votre générosité.

Martine MAINGAINT, conseillère déléguée.

COLIS DE NOEL

Si vous avez 68 ans ou plus et que vous n'avez pas reçu votre colis, n'hésitez pas à le signaler en mairie.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont participé à cette distribution.

RECRUTEMENT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Vous avez entre 16 et 55 ans, vous êtes apte physiquement, vous avez du temps disponible, vous aimez l'action, vous voulez apprendre les gestes qui sauvent et vous souhaitez vous engager pour les autres ?

Renseignez-vous sur les conditions de candidature auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) sur http://www.sdis02.fr au 06.82.76.81.32. ou présentez-vous au Centre d'Incendie et de Secours de ROZOY SUR SERRE.

DECHETTERIE – message de la Communauté de Communes Les Portes de la Thiérache

La déchetterie de Rozoy sur Serre sera **fermée le lundi 31 décembre 2018.**

Certains habitants ne respectent pas les règles de collecte des déchets

Des sacs poubelles qui traînent plusieurs jours sur le trottoir - parfois même éventrés par des chiens ou chats errants - ou des containers qui restent 24h/24 devant le pas de la porte, des sacs remplis de bouteilles plastiques et de verre déposés auprès des containers collectifs : « ce n'est pas acceptable ». Il y a des règles à respecter.

Le ramassage des ordures ménagères a lieu le jeudi. Les containers (présentés poignée côté route) et les sacs poubelles doivent être sortis le matin de la collecte.

Les bacs vidés doivent être rentrés dès que possible et au plus tard le soir du jour de collecte.

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE - RAPPEL

Les élections européennes ont lieu le 26 mai 2019. Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur la liste électorale.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. Toutefois, si vous n'avez pas reçu de courrier vous informant de votre inscription, contactez la mairie.

En dehors de cette situation, l'inscription doit faire l'objet d'une démarche volontaire. Si vous êtes nouvel arrivant dans la commune ou si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale, vous pouvez solliciter votre inscription toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6ème vendredi précédent ce scrutin et jusqu'au dernier jour du 2ème mois précédant le scrutin pour les élections organisées en 2019.

Vœux du Conseil Municipal

*José FLUCHER, maire de ROZOY-SUR-SERRE, Nicolas FRICOTEAUX, président du Conseil Départemental et les membres du Conseil Municipal invitent tous les Rostandes et Rostands à la cérémonie des vœux qui aura lieu le **samedi 12 janvier 2019, à 18h**, à la salle des fêtes.*

Galette des Anciens

*La galette des anciens aura lieu à la salle des fêtes le **dimanche 20 janvier 2019 après-midi**.*

Réservez d'ores et déjà votre après-midi !

ROZOY NET – Rappel

Les Rostands, qui le souhaitent, peuvent bénéficier des informations municipales urgentes (alertes météo, avis de décès, fermetures exceptionnelles des établissements scolaires ou de la mairie, annulation des permanences etc…) par Internet (ROZOY NET).

Il suffit de communiquer votre mail en mairie ou à l'adresse suivante :

mairierozoy02360@wanadoo.fr

FOYER RURAL DU PAYS ROSTAND RANDONNEES PEDESTRES – 1ER TRIMESTRE 2019

Mardi 8 janvier	**Samedi 26 janvier**	Départ 14h - place de l'Europe
Mardi 12 février	**Samedi 23 février**	Gratuit pour les adhérents
Mardi 12 mars	**Samedi 23 mars**	2 € pour les non-adhérents
Mardi 9 avril	**Samedi 27 avril**	Tél : 03.23.98.11.90

DENEIGEMENT DES TROTTOIRS

Avec l'hiver, un problème récurrent, la neige.

La collectivité ne peut, à elle seule, garantir le déneigement sur l'ensemble du domaine emprunté par les usagers.

Nous **rappelons que le déblayage du trottoir est à la charge du riverain** (cette obligation s'applique aussi pour le verglas).

Permanences Armée de Terre
1er semestre 2019

Documents disponibles en mairie

Armée de Terre

Information et Recrutement

			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
HIRSON	C.I.O. Rue du jeu Battoir 03.23.58.31.31	09h00 à 12h00 13h30 à 16h00	9	6	13	10	22	5
GUISE	Mission locale 133, rue Chantraine 03.23.61.23.11	09h00 à 12h00	15	12	12	9	14	11
VERVINS	Mission locale Mairie 03.23.98.91.48	14h00 à 16h00	15	12	12	9	14	11
HIRSON	Mission locale Rue Michelet 03.23.99.34.00	09h00 à 12h00 13h30 à 16h00	31	27	27	24	28	19

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées de L'AISNE
44, rue Vinchon – 02000 LAON
Tél. : 03.23.26.72.38 – Mail : grs-ne-cirfa-terre-laon.accueil.fct@intradef.gouv.fr

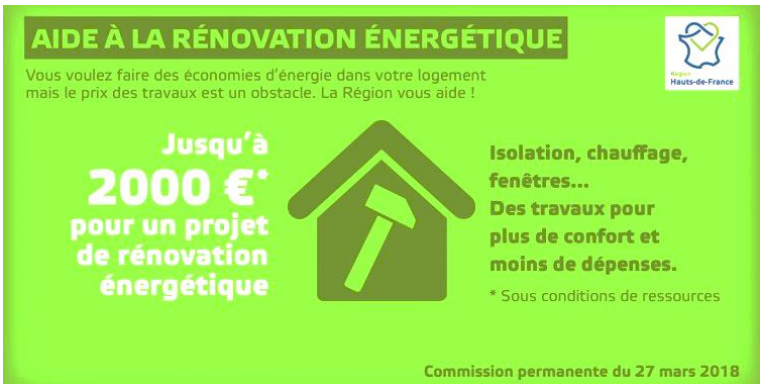

La Région Hauts de France a mis en place une aide à la rénovation énergétique des logements privés.
Ce dispositif, aux enjeux multiples, va permettre aux propriétaires des Hauts-de-France de réduire le montant de leurs factures de travaux et de consommation énergétique. Par ailleurs, avec ce dispositif, la Région soutient l'emploi, les travaux devant être réalisés par des artisans locaux.
Avec ce nouveau dispositif, la Région va permettre à chaque propriétaire habitant les Hauts-de-France de réaliser jusqu'à 2 000 € d'économie (sous condition de ressources).

Trois forfaits sont ainsi proposés :

- **1 000 €** d'économies pour les logements situés hors communes rurales et dont le montant de travaux est inférieur ou égal à 30 000 €,
- **1 500 €** d'économies pour les logements situés dans les communes rurales et dont le montant de travaux est inférieur ou égal à 30 000 €,
- **2 000 €** pour les projets de rénovation nécessitant des travaux supérieurs à 30 000 €.

Les conditions d'attribution

Pour bénéficier de l'aide, quelques conditions sont à remplir :

- **être propriétaire** (occupant ou bailleur) ou syndicat de copropriétaires,
- **le logement doit être localisé** sur le territoire régional,
- **bénéficier d'une aide** de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH),
- **réaliser des travaux** permettant une baisse de la consommation énergétique d'au moins 35%,
- **faire réaliser** les travaux par au moins une entreprise RGE (Reconnue Grenelle de l'Environnement),
- **le logement, après travaux**, doit répondre à l'obligation de décence selon les dispositions fixées par le décret du 30 janvier 2002.

Comment obtenir l'aide ?

- demandes en ligne sur la plateforme aidesenligne.hautsdefrance.fr.

MANIFESTATIONS A VENIR	
Vendredi 28 décembre	**CINEMA – 15h30** – **DILILI A PARIS** – Dessin animé – **Séance gratuite de Noël** pour tous les enfants – Après la projection, goûter et chocolats offerts
Lundi 7 janvier	**CINEMA – 20h30 – Rémi sans famille** - avec Daniel Auteuil – 1h49mn
Samedi 12 janvier	Vœux du Conseil Municipal – 18h – salle des fêtes
Dimanche 20 janvier	Galette des Anciens – salle des fêtes – Après-midi
Samedi 2 février	Soirée dansante organisée par l'APEL de l'école Jeanne d'Arc
Samedi 9 février	Soirée costumée organisée par le Foyer Rural
Mardi 12 février	Après-midi belote organisée par les Ainés Rostands
Vendredi 15 février	**CINEMA – 16h – Le retour de Mary Poppins** – 2h11mn

Bonne fin d'année à toutes et à tous